

EXTRAIT

DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VILLAGE ST. JEAN-BAPTISTE.

A une assemblée générale et mensuelle du Conseil Municipal du Village St. Jean Baptiste, dans le Comté d'Hochelega, dans le District de Montréal, tenue en la paroisse de St. Jean-Baptiste, en la Salle des séances ordinaires du même Conseil, lundi le troisième jour du mois de Juillet, en l'année mil huit cent soixante et seize, conformément aux dispositions du "Code Municipal de la Province de Québec," à laquelle session sont présents :—

M. le Maire JOSEPH OCTAVE VILLENEUVE,
Et MM. les Conseillers JOHN LEE, JAMES PEARSON, Fils,
LÉANDRE FAUTEUX.

Tous membres du dit Conseil, et formant le quorum d'icelui, sous la présidence de Son Honneur M. le Maire.

Proposé par Léandre Fauteux, Ecr.,

Secondé par M. John Lee,

Résolu unanimement que le règlement ci-dessus portant le No. 5, tel que présentement lu et soumis à ce conseil, soit approuvé et adopté suivant sa forme et teneur et qu'il soit ordonné au Secrétaire-Trésorier de donner les avis requis par la loi pour donner force et effet au susdit règlement ; de plus qu'il soit ordonné au dit Secrétaire-Trésorier de le faire imprimer.

(Vrai extrait.)

M. D. BRUNET,
SEC.-TRÉS.